

Séance du conseil municipal
jeudi 22 janvier 2026

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Éric, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. NAU Pierre, M. FAZILLEAU Jérôme à M. LIAUD Éric

Excusés : Mme MACOIN Gladys, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick

Absents : Mme CLAISSE Laurence, M. ROULLAND Alain

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

Préalablement à l'ouverture du conseil municipal, M. le MAIRE rend hommage à M. Jean MINOT, Capitaine de l'Armée de l'air, Maire-Adjoint auprès de M. Marcel TRUFLANDIER ; fondateur du comité de jumelage, et qui savait gérer ses missions de main de maître.

Une minute de silence est observée.

À 20 h 32, M. le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, donne lecture des pouvoirs et Monsieur Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE

- informe l'assemblée que le rapport numéro neuf, est retiré car le dossier n'est pas finalisé.
- ajoute que, comme il est de tradition, la galette sera partagée à la fin du conseil.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 11 décembre 2025

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - relève, page deux, premier alinéa que la mise au point a été faite sur quelque chose de récurrent où on lui faisait dire des choses qu'il n'avait pas dites.

- souligne que M. Marcel TRUFLANDIER a été nommé Maire honoraire à la demande de l'opposition car sa majorité n'avait rien demandé et affirme en avoir la preuve.

M. le MAIRE - souligne qu'il fait confiance à M. Jean-Claude FAYEMENDIE et que ce point a une importance très relative, qu'il est inutile de revenir sur une polémique qui date de vingt ans.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - page six, reconnaît avoir dit verticalité alors qu'il s'agissait d'un positionnement horizontal, les choses sont claires.

- précise, page cinq qu'il ne qualifie pas l'écologie d'imposture mais qu'un institut universitaire a rédigé la revue « L'imposture écologiste ».

- constate que dans les lotissements, dès lors qu'il n'y a que de l'accession à la propriété, l'évolution génère un vieillissement de la population de cette zone.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtitia GANTER FEITO
Pour	19	

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Aucune remarque.

3. Garantie d'emprunt Châteaubernard rue du Dolmen – Construction de 24 logements locatifs sociaux

M. le MAIRE - précise que cette modification n'a pas impact pour la commune, il s'agit de la délibération habituelle prise pour les logements conventionnés.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – informe qu'il va s'abstenir, car, une nouvelle fois, il n'est là que pour constater et n'est pas été associé à l'étude du dossier bien qu'étant membre de la commission concernée.

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtitia GANTNER FEITO
Pour	19	

4. Émission d'un titre exécutoire suite à la non-exécution de travaux prescrits

M. le MAIRE - précise que le terrain se situe impasse de la Grande Champagne.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	0	
Abstention	0	
Pour	21	

5. Modification de la délibération instaurant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

M. le MAIRE - souligne que cette modification permet la mise à jour de la délibération qui instaure les travaux supplémentaires pour que tous les agents soient dans le cadre réglementaire.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	0	
Abstention	0	
Pour	21	

6. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins saisonniers année 2026

M. le Maire - rappelle que ce type de délibération est prise tous les ans.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	0	
Abstention	0	
Pour	21	

7. Autorisation à M. le Maire de signer la convention relative à la redevance spéciale applicable à la collecte et à l'élimination des déchets non ménagers

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	0	
Abstention	0	
Pour	21	

8. Modification de la délibération fixant la durée d'amortissement des biens – Plan comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	0	
Abstention	0	
Pour	21	

9. Autorisation à M. le Maire de signer une convention de raccordement au réseau public de distribution basse tension d'une installation photovoltaïque avec Enedis

RAPPORT RETIRÉ

10. Autorisation à M. le Maire de signer une convention relative à la réalisation de travaux sur des parcelles privées impasse de la Grande Champagne

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - relève qu'il n'est pas possible de faire autrement étant donné que la municipalité s'était engagée pour la réalisation de ces travaux.

M. le MAIRE - confirme que, dès lors qu'il y a des logements, les habitants payent la taxe foncière et doivent, tout naturellement, bénéficier des mêmes infrastructures que les autres administrés, il est donc logique d'aménager les terrains en conséquence.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - considère que l'Etat n'a pas fait ce qu'il fallait.

M. le MAIRE - reconnaît que cet achat reste un sujet avec des conditions particulières, que les élus ont essayé de s'y opposer, mais en vain.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	0	
Abstention	0	
Pour	21	

11. Autorisation à M. le Maire de signer la convention avec le SDEG aux travaux d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité sis impasse de la Grande Champagne

Contre	0	
Abstention	0	
Pour	21	

12. Création d'un emploi permanent – agent polyvalent des espaces verts

M. Le MAIRE - explique qu'il s'agit de l'agente des espaces verts affectée au maraîchage avec un contrat d'accroissement d'activité en 2023 qui est passée sous contrat de projet en 2024.

- ajoute que cette disposition permettait à la commune de bénéficier d'une subvention quasi équivalente au montant du salaire.

- estime qu'il est tout à fait légitime de lui proposer, compte tenu de son implication, un poste permanent ; et ce qu'il y ait ou non pérennisation du maraîchage.

- souligne qu'il serait injuste de traiter cette agente différemment de tous les autres que l'on titularise au bout d'un ou deux ans.
- précise que si le maraîchage devait s'arrêter, cette personne pourrait, si elle le souhaitait, intégrer les espaces verts.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que cette agente doit tout d'abord être stagiairisée.

M. le MAIRE - confirme que ce sera le cas, actuellement elle est bloquée, la rémunération sera la même et cela lui permettra de bénéficier du statut de fonctionnaire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - relève que le problème n'est pas la personne mais qu'au départ, il n'était pas question d'embaucher qui que ce soit.

M. le MAIRE - respecte la position de M. FAYEMENDIE mais lui fait remarquer que là n'est pas la question.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il y a d'autres priorités pour les collectivités que le maraîchage.

M. le MAIRE - indique que rien n'est immuable et qu'il convient de rester vigilant.

- expose que la qualité des repas ne s'est pas dégradée et que le GIP est confronté à des contraintes de gestion comme ailleurs.

- déclare être fier que la collectivité ait intégré le GIP pour fournir des produits bios pour les cantines scolaires, cela va se développer, beaucoup de communes s'intéressent au maraîchage.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - constate de plus en plus qu'il y a un problème d'encadrement des agents des services techniques.

- se demande ce que font les chefs d'équipes et l'ingénieure.

M. le MAIRE - répond que M. FAYEMENDIE ne peut pas dire cela ; il est possible que les choses ne soient pas faites comme il le voudrait et quand il le souhaiterait.

- affirme que tout le monde joue son rôle ; tous les Maires sont confrontés à ce genre de difficultés il y a des améliorations à apporter de façon constante, car rien n'est jamais acquis.

Contre	0	
Abstention	1	M. Jean-Claude FAYEMENDIE
Pour	20	

13. Désignation des membres représentant la ville de Châteaubernard au GIP « Cuisine publique de Cognac »

M. le MAIRE - propose la nomination de Mme Agnès HÉRIARD-DUBREUIL en tant que représentante suppléante et de lui-même en qualité de représentant titulaire.

Contre	0	
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtitia GANTNER FEITO
Pour	19	

14. Cession d'une maison située à Châteaubernard pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

M. le MAIRE - expose qu'il faut que nos médecins actuels soient maîtres de stage et accueillent des docteurs juniors.

- ajoute que d'autres professions de santé sont associées à ce projet.

- explique que céder cette maison à l'euro symbolique à l'agglomération de Grand Cognac, afin qu'elle engage, avec l'appui technique de la SPL GAMA, les travaux de réhabilitation et de transformation en cabinet médical, est la meilleure solution car des agents seront dédiés à cette mission.

- ajoute que Grand Cognac louera aux praticiens.

M. Éric LIAUD - précise qu'un cahier des charges avec l'ARS est en cours de réalisation.

M. le MAIRE - informe qu'un certain nombre de professionnels se sont manifestés et que ces nouveaux cabinets pourraient voir le jour début 2027.

- souligne que le but est d'avoir six cabinets et tous les espaces nécessaires exigés par l'ARS pour créer cette maison de santé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – relève que cela est plus compliqué que ce que l'on pense.

- considère que, dans l'agglomération de Grand Cognac, tout a été raté.

- déclare s'être battu à une certaine époque et avoir attendu au maximum pour l'implantation de l'hôpital.

- rappelle qu'il n'y avait pas de moyens pour agrandir l'hôpital sur son ancien site ni les moyens financiers alors qu'un Rafale coûte deux fois plus que l'aménagement de l'hôpital.

M. le MAIRE - souligne qu'il ne faut pas revenir vingt ans en arrière et que cela n'a aucun rapport.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – ajoute qu'il y a eu depuis un grand développement sur l'ancien emplacement de l'hôpital avec l'implantation de

l'agglomération de Grand Cognac : achat de la maison, adaptation ; cela est revenu plus cher que si tout avait été rasé.

- estime que l'achat de la maison et sa réhabilitation vont coûter une fortune pour récupérer une maison en mauvais état que personne ne voulait.

M. le MAIRE - précise que le prix de départ était trop élevé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - considère qu'il faut tout raser, que cela va représenter des centaines de milliers d'euros et aura une répercussion sur les impôts des Castelbernardins.

M. le MAIRE - souligne qu'il s'agit d'un établissement qui reçoit du public et que cela revient cher quand on fait du neuf.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande quelles sont les prétentions des professionnels de santé, à qui il faut tout payer.

- ajoute que M. LIAUD peut le contredire.

M. Éric LIAUD - répond que c'est comme partout, certes il y en a qui abusent mais une chose est sûre personne ne veut s'installer seul.

- expose que, depuis quinze jours, il a changé de pratique, il est toujours médecin mais à la maison de santé où il y a une infirmière Asalée qui apporte une réelle plus-value à l'offre de soins.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il est envisagé l'installation d'infirmières libérales.

M. Éric LIAUD - répond qu'elles bénéficient déjà d'un site où un(e) Infirmier(e) en Pratique Avancée (IPA) ou un(e) infirmier(e) Asalée peut exercer.

M. le MAIRE - souligne que la consultation des professionnels de santé est en cours.

M. Éric LIAUD - informe que le conseil de l'ordre n'autorisait pas, dans le même lieu, des spécialistes et des généralistes avec des salles d'attente communes, mais que cette réglementation est en train d'évoluer.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - relève que la commune cède ce bien en échange d'un euro symbolique et demande combien cela lui a coûté.

M. le MAIRE - répond que le coût de cette transaction était de 168 000 € dont les frais notariés mais que cette opération n'aurait jamais pu se faire autrement car il aurait fallu dérouler toute la procédure auprès de Grand Cognac.

M. Michel DAMY - souligne que si l'agglomération de Grand Cognac ne devient pas propriétaire, elle ne peut apporter que 50 % de dotation.

Contre	0	
Abstention	0	
Pour	21	

15. Questions diverses

15.1. Problème de longues coupures d'eau, qu'en est-il ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte ne pas être informé des longues coupures qui durent sur toute une journée et qu'il s'ensuit une consommation importante pour tout remettre en service

- demande ce qu'il s'est produit, où, quand et pourquoi.

- considère que Véolia a laissé un réseau d'eau très dégradé et qu'il faudrait les traîner devant la justice.

M. le MAIRE - répond qu'Agur n'a pas confirmé ces longues coupures et que, lorsqu'il y en, a l'information est diffusée.

- en déduit que cette coupure devait être accidentelle et qu'elle a duré plus longtemps que prévu.

Mme Nathalie SABOURAUD - déclare ne pas avoir observé de coupure d'eau.

15.2. Présentation de la chronique de l'Opposition dans le MAG ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - proteste sur le fait qu'il n'y a qu'une opposition ici ; c'est très grave ce qui se passe.

- ajoute, qu'en 2020, il y a eu félonie d'une part de ses élus et que maintenant, quand il lit la Charente Libre, il voit mentionner neuf membres de la majorité sortante et à leur côté les deux élus de l'ancienne opposition.

M. Pierre NAU - déclare qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation de la presse.

M. le MAIRE - répond que M. FAYEMENDIE connaît la situation mieux que la presse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - relève que, dans le MAG, la place réservée à l'opposition et qui se situait en haut de page a été séparée en deux et reléguée en bas de page.

- considère que sa liste devrait avoir toute la colonne qui est réservée à l'opposition.

M. le MAIRE - rectifie dans le sens où le conseil municipal est constitué d'un groupe majoritaire et de deux groupes d'opposition.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - assure que les deux élus concernés ont parfaitement rejoint la majorité car il n'y a pas plus majoritaires qu'eux, qu'ils ont tout fait pour après avoir traîné la majorité dans la boue et qu'ils recommenceront.

- affirme que la trahison ne se pardonne jamais.

M. Pierre NAU - répond que M. FAYEMENDIE n'écoute pas ce qu'on lui dit et qu'il est impossible d'avoir un dialogue avec lui.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande pourquoi il n'y pas de réunion ou de commission.

M. le MAIRE - rappelle que le MAG relate les événements qui se déroulent sur la commune, et que ce n'est pas de la propagande, il en est ainsi depuis dix-huit ans.

15.3. Un nouveau Directeur Général des Services semble annoncé qu'en est-il ?

M. le MAIRE - indique, qu'en fin de conseil, il voulait dire que dix candidats sérieux et intéressants avaient postulé et que la personne retenue arrivera du Département dès le 1^{er} mars prochain.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - considère qu'il y a anticipation des résultats ; car si quelqu'un d'autre est élu le nouveau directeur, étant sur un siège éjectable, pourra mettre un terme à sa fonction.

- estime qu'il aurait été préférable d'attendre pour effectuer ce recrutement.

Mme Christel GOMBAUD - reconnaît avoir été surprise par les candidatures, reçues de toute la France, avec des curriculum vitae très intéressants.

M. le MAIRE - précise que les candidats étaient tous conscients de la situation et des élections à venir mais il était préférable de ne pas perdre de temps.

15.4. Pourquoi toujours pas de coordination dans les travaux des espaces verts ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare avoir demandé à la directrice des services techniques pourquoi il y avait un tel manque de coordination et qu'il lui aurait été répondu qu'elle ne pouvait rien confier car cela dépend du maire.

M. le MAIRE - confirme que l'élu délégué assume son rôle, il est en relation quotidienne avec le service.

- demande à M. FAYEMENDIE de quelle coordination il parle.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - précise qu'il s'agit des travaux irréguliers.

- propose à M. le MAIRE, de faire un tour avec lui pour s'en rendre compte.

M. le MAIRE - refuse l'invitation.

- demande à M. FAYEMENDIE de lui dire s'il y a quelque chose de flagrant.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – énonce : l'état des quartiers, des fleurs, des giratoires.

- ajoute que les agents disent qu'ils se gèrent eux-mêmes.

M. le MAIRE - admet que certains agents ne sont pas faciles à gérer et, comme partout, tout n'est pas parfait.

15.5. La ville de Châteaubernard a « brillé » par son manque d'illuminations des fêtes, comparativement à d'autres communes bien plus modestes ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte qu'il n'a jamais vu une commune aussi triste en période de fêtes, seul l'adjoint qui n'est plus là illuminait bien sa maison.

M. le MAIRE - souligne que les illuminations coûtaient entre 20 000 et 30 000 € et qu'elles étaient concentrées sur certains secteurs mais que, peut-être cela a été trop restreint.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - se félicite d'avoir fait mieux sous son mandat et d'avoir reçu une lettre de compliments de la part de Mme MARCHAND.

M. le MAIRE - répond qu'il y a des choix à faire, que c'est une question de budget, la période n'est pas florissante.

15.6. Communiqué

M. le MAIRE - tient à faire une simple communication qui ne pourra donner suite à aucun débat.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – répond qu'il souhaite répondre s'il est mis en cause.

M. le MAIRE - rejette cette possibilité.

- fait donc un retour sur un évènement suite à l'installation irrégulière d'un cirque et relate les faits « Ce cirque avait fait, le 23 novembre dernier, une demande d'installation sur la commune qui a été rejetée faute de terrain adapté pour l'accueillir. Il ne s'agit pas de mauvaise volonté car lorsque c'est possible les cirques sont les bienvenus. Le cirque s'est donc installé sur un terrain privé et a déployé cent cinquante mètres de câbles pour se raccorder à la borne à incendie et sur le réseau électrique. Il y a donc vol d'énergie et d'eau. J'ai appris qu'un individu était intervenu en se faisant passer pour le maire, comme il le fait d'habitude, en créant une certaine ambiguïté et déclarer que la police municipale faisait du zèle ».

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il y a des preuves.

M. le MAIRE - confirme.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare que le cirque est ici, avec vos animaux.

Mme Christel GOMBAUD - intervient en disant qu'il ne faut pas dépasser certaines limites.

M. le MAIRE - rappelle à M. FAYEMENDIE qu'il ne détient aucun pouvoir de police, et qu'il s'agit d'usurpation lorsque l'on se fait passer pour qui l'on n'est pas.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - dit que le directeur du cirque lui a rapporté que M. BRIAND lui avait demandé si M. FAYEMENDIE avait sollicité des places gratuites.

M. le MAIRE - dément et rétablit la vérité en disant que, lorsque le directeur du cirque l'a informé de la venue de M. FAYEMENDIE à l'une des prochaines séances, il lui a répondu « M. FAYEMENDIE fait bien ce qu'il veut et vous pouvez bien l'inviter si vous le souhaitez », en quoi il a été répondu que ce n'était pas le cas.

- confirme à M. FAYEMENDIE qu'il entretient l'ambiguïté, de la même façon que lors de ses appels à la radio.

- qualifie cette attitude de pitoyable et lui rappelle qu'il n'est plus maire depuis dix-huit ans.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - assure faire ce qu'il veut.

M. le MAIRE - informe qu'un rapport de police a été dressé et que le commandant de la police nationale a rappelé à M. FAYEMENDIE qu'il n'était pas le maire et qu'il n'avait pas à parler avec lui de ce sujet.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare qu'il y a corruption lorsque le maire se fait inviter à Meukow.

HORS CONSEIL ET POUR INFORMATION :

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait allusion à une invitation de M. le MAIRE, à l'initiative de Mme la président du CIDVAT (Collectif Interprofessionnel de Défense des Victimes de l'Amiante et du Travail) et à l'occasion d'une séance de travail avec le cabinet d'avocats pour remercier la commune de la mise à disposition de locaux afin d'exercer leur mission.

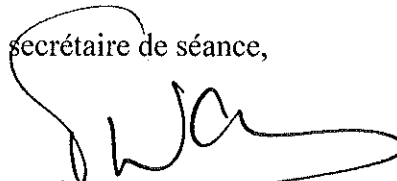
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 00.

M. le MAIRE - déclare que ce sujet n'ouvre pas de débat.

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,

Pierre NAU

